

M. Michel JARRAUD,

Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale

Excellences,
Monsieur Abdalah MOKSSIT, Directeur de la Météorologie Nationale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'OMM,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de la communauté météorologique et hydrologique dans son ensemble, je voudrais remercier le Gouvernement du Royaume du Maroc de nous avoir invités à participer à cette journée de consultation de haut niveau.

Je voudrais faire part au Maroc de la gratitude de l'OMM pour la collaboration qui s'est établie depuis que votre pays est devenu membre de l'Organisation le 3 janvier 1957, ainsi que pour son soutien aux programmes de l'OMM, en particulier ceux qui ont trait aux changements climatiques, à la réduction des risques naturels et à la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et l'OMM, j'ai visité le Maroc à de nombreuses reprises au cours des dernières années, en particulier en avril 2007 et février 2009, comme aujourd'hui, pour m'adresser à vous dans le cadre de conférences importantes sur les changements climatiques. Il s'agit d'un sujet en évolution rapide et je souhaite me référer dans quelques instants aux résultats de la troisième Conférence mondiale sur le climat, que l'OMM vient d'organiser à Genève avec ses partenaires.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Secrétaire général de l'ONU a affirmé que le problème du changement climatique et les mesures que nous prenons pour y faire face, contribueront à caractériser notre époque et, en fin de compte, l'héritage que nous léguerons à nos enfants. C'est un domaine dans lequel l'OMM a apporté des contributions majeures dès le début, puisqu'en 1976 elle a publié la première déclaration faisant autorité sur l'accumulation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère et son incidence possible sur le climat de notre planète.

En 1979, l'OMM a organisé la première Conférence mondiale sur le climat, à la suite de laquelle l'OMM et le PNUE créèrent conjointement, en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les deux organisations continuent à ce jour de parrainer avec succès le GIEC, qui a approuvé fin 2007, son quatrième rapport d'évaluation et s'est vu décerner le prestigieux prix Nobel de la paix. Entre autres résultats importants de la première Conférence mondiale sur le climat, on peut mentionner aussi le Programme climatologique mondial et le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC).

La deuxième Conférence mondiale sur le climat a abouti, en 1992, à la création, par l'OMM, le PNUE, la COI de l'UNESCO et le CIUS, du Système mondial d'observation du climat (SMOC), afin de faciliter la collecte systématique des données d'observation requises pour l'étude des changements climatiques, et a donné une impulsion décisive aux négociations pour la mise en place de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Grâce à ces efforts, le réchauffement du climat ne fait plus aucun doute, étant attesté par l'augmentation des températures moyennes de l'air et de l'océan, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'augmentation du niveau moyen de la mer. Dans son dernier rapport, le GIEC souligne que l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XX^e siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de gaz à effet de serre d'origine anthropique. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers sont donc deux piliers nécessaires et complémentaires de l'action coordonnée que mène le Système des Nations Unies pour faire face au problème.

La dernière fois que les régions polaires ont été significativement plus chaudes qu'actuellement remonte à environ 125 000 ans. La réduction des glaces polaires qui s'en est suivie a conduit à une élévation des mers de 4 à 6 mètres. L'élévation projetée par le GIEC pour la fin du XXI^e siècle se situe entre 18 et 59 cm, selon les scénarios sélectionnés. Parmi les incidences régionales pour l'Afrique, on anticipe une chute de 50 % du rendement de l'agriculture pluviale d'ici 2020 dans certaines régions, avec de graves conséquences en matière de sécurité alimentaire. Parmi les conclusions robustes du rapport figure l'augmentation de fréquence et d'intensité de certains phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses et les tempêtes.

Par ailleurs, près de 7500 catastrophes naturelles se sont produites dans le monde entre 1980 et 2005, qui ont fait plus de 2 millions de victimes et entraîné des pertes économiques évaluées à plus de 1200 milliards de dollars américains. Par exemple, de fortes précipitations et inondations ont frappé en 2006 et aussi en 2009 l'Afrique du Nord, faisant de nombreuses victimes et causant des dommages importants. On relèvera aussi que 90 % des catastrophes naturelles, 72,5 % des pertes en vies humaines et 75 % des pertes économiques au cours des 25 dernières années étaient imputables à des phénomènes d'origine météorologique, climatique ou hydrologique, et notamment à des sécheresses, à des inondations et à des cyclones tropicaux. Cependant, alors que le nombre de catastrophes de ce type et les pertes économiques correspondantes ont augmenté régulièrement à l'échelle du globe, le nombre de victimes a été divisé par dix entre les années 1950 et 2005, grâce à des mesures de prévention efficaces, et en particulier des observations de qualité croissante, une meilleure préparation aux situations d'urgence et la diffusion efficace d'alertes précoces de plus en plus précises.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième réunion des Parties au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se sont tenues à Bali (Indonésie) en décembre 2007, ont initié la négociation, d'ici à décembre 2009, d'un accord international sur les changements climatiques en vue de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de la Convention et, en particulier, définir le cadre qui devra succéder au Protocole de Kyoto. Deux ans sont presque passés depuis Bali, se tiendra à Copenhague (Danemark) en décembre, la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue d'aboutir à un accord décisif pour notre avenir commun.

L'OMM appuie pleinement le Plan stratégique de Bali, qui devra lui-même s'appuyer sur des plans régionaux; en particulier, un plan stratégique nord-africain sera nécessaire pour contribuer à préparer votre région aux impacts du changement climatique au XXI^e siècle. Le moment est venu de créer des cadres régionaux efficaces pour les changements climatiques, en vue de recenser les lacunes et de les combler avec des programmes tenant compte du contexte nord-africain, ainsi que de renforcer et mobiliser les structures et institutions compétentes pour qu'elles puissent mieux relever les défis les plus pressants.

Il est donc prioritaire de mettre en œuvre des programmes relatifs aux changements climatiques qui contribuent à un développement durable de la région et permettent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables et sur le renforcement des capacités.

S'agissant de l'Afrique, l'adaptation englobe de nombreux domaines d'activité où l'OMM pourra jouer un rôle, en particulier :

- La réduction des catastrophes et une meilleure gestion des risques, par le biais d'alertes précoces et d'actions de prévention et de relèvement ;
- L'appui à une mise en œuvre sectorielle incluant, entre autres, l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, la diversité biologique, l'énergie, le tourisme, les transports et bien d'autres activités socio-économiques.

Les deux axes complémentaires, l'adaptation et l'atténuation, seront soutenus par le renforcement des capacités, le financement et la technologie. Or, les mesures d'adaptation et d'atténuation ne pourront aboutir qu'avec la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, y compris un engagement de la société civile et du secteur privé. Il faudra, en particulier, donner aux institutions compétentes les moyens d'agir en renforçant leurs ressources humaines ainsi que les activités d'observation et de recherche, en améliorant la qualité des prévisions et des alertes précoces et en mettant en place des outils appropriés pour les décideurs.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les gouvernements et les décideurs prennent de plus en plus conscience des avantages socio-économiques des informations et des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques. Pour faciliter la formulation des politiques et la prise de décision dans des secteurs particulièrement vulnérables au changement climatique et pour favoriser le renforcement des capacités en matière de gestion des risques liés au climat, l'OMM a organisé du 31 août au 4 septembre 2009 à Genève, avec ses partenaires, la troisième Conférence mondiale sur le climat sur le thème général «La prévision et l'information climatologiques au service de la prise de décisions».

Cette conférence a été un événement historique, avec une participation exceptionnelle, y compris au plus haut niveau, et l'adoption d'une déclaration unanime décidant le développement d'un Cadre mondial pour les services climatologiques, afin de fournir à tous les pays, les services climatologiques dont ils auront besoin pour la prise de décisions, face aux incidences accrues des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, qui a pris la parole lors de l'ouverture du segment de haut niveau de la Conférence a déclaré que : «La troisième Conférence mondiale sur le climat constitue un trait d'union entre la science du climat et les négociations de Copenhague». Néanmoins, la concrétisation de ce Cadre mondial est une entreprise dont la portée dépasse celle de la Conférence mondiale sur le climat et des négociations sur le climat qui se tiendront à Copenhague en décembre prochain.

Le Royaume du Maroc a participé activement à cette conférence, notamment grâce à la présence de M. Mustapha Guennah, Secrétaire général du Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement, qui a contribué de manière importante à son succès, et à la participation de sa mission à Genève. C'est le début d'un processus, et il s'agit maintenant de mettre en œuvre les engagements pris. Il y va de l'avenir de notre planète.

Avant de conclure, je tiens à réitérer les remerciements de l'OMM au Royaume du Maroc pour cette invitation. En 2000, les Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire, et notamment les huit objectifs du Millénaire pour le développement, manifestant ainsi une nouvelle fois leur volonté d'œuvrer au progrès de l'humanité. Les conséquences des changements climatiques risquent cependant de réduire à néant les efforts déployés pour atteindre ces objectifs, et il est donc capital d'aider les pays en développement à se doter des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, pour s'adapter au mieux à l'évolution du climat et réduire l'impact des catastrophes naturelles.